MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024 A 19 H 30

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de M. François RAVOIRE, maire.

Nombres de Conseillers en exercice : 27

Date de la Convocation : 25 janvier 2024

L'an 2023, I

Présents : RAVOIRE François, BELLEMIN Colette, BERAUD François, BLANC David, BLOUET Christine, BRUYERE Franck, CHAPPEL Brian, DERRIEN Patrice, GALLET Angélique, GERLAND Agnès, LE BOURGEOIS Sophie, LEGOUHY Valérie, MEGRET Yannick, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, PIGNOL Jocelyne, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, THOMÉ Bernard, TOURVIEILLE Stéphane, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Philippe

Absents excusés : BARRIOZ Lydie (procuration donnée à V. LEGOUHY), COCHET Simone (procuration donnée à B. THOME), LE MARIÉ Suzette (procuration donnée à F. RAVOIRE), LONGIN Jérémy (procuration donnée à S TOURVIEILLE)

Absent : PIETTE Alison

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sophie LE BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

- Modification des indemnités du maire et des adjoints
- Autorisation faite au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune
- Participation aux séjours organisés par OSCAR, Centre de Vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie et autres organismes agréés
- Demande de subvention pour l'aménagement de la bibliothèque auprès de SAVOIE BIBLIO
- Participation des communes aux frais de scolarité des élèves ULIS
- Acquisition de la parcelle n° 227 AE 187 appartenant à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine

Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023

Ne faisant aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° DEL_2024_001
OBJET : Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Considérant que la population totale est de 2 694 habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par voix 24 POUR, 0 CONTRE, et 2 ABSTENTIONS (F. RAVOIRE et P. DERRIEN) :

DECIDE et avec effet au 1er février 2024 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire :

- Maire : 33.07% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 26.15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4ème adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5ème adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6ème adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7ème adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Les indemnités sont payées mensuellement.

DELIBERATION N° DEL_2024_002
OBJET : autorisation faite au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune de Vallières-sur-Fier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente (dans la limite du ¼ des crédits ouverts en N-1, hors crédits affectés au remboursement de la dette).

Cette disposition permet à la commune d'engager et de mandater des dépenses d'investissement entre le 1er janvier et le vote du budget en 2024.

Budget Principal commune
Montant budgétisé, dépenses réelles d'investissement 2023 (hors chapitre 16) : 1 648 986,76 €
Limite des dépenses d'investissement pouvant être payées avant le vote du budget primitif 2024 : 412 246,69 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
21	Terrains	2111	21 000.00
21	Bâtiments administratifs (chauffage APC)	21311	2 600.00
21	Bâtiments scolaires taxe raccordement assainissement	21312	27 040.00
21	Autres constructions publiques (travaux électriques bungalow foot)	21318	2 700.00
21	Immeuble de rapport (porte et chauffe eau bâtiment GAY)	21321	6 100.00
21	Autre matériel informatique mairie	21838	1 500.00
21	Autre matériel de bureau et mobilier mairie	21848	1 500.00
21	Autres (tronçonneuse thermique)	2188	1 500.00
TOTAL			63 940.00

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à la limite des crédits définis ci-dessus.

DELIBERATION N° DEL_2024_003
OBJET : Participation aux séjours organisés par OSCAR, Centre de Vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie et autres organismes agréés pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation de la commune aux animations organisées par OSCAR et le LYNX.

Il est également rappelé la convention signée avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie afin de permettre aux jeunes de bénéficier des activités sociales et culturelles en faveur de la jeunesse pendant les vacances scolaires (colonies).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, de participer, pour les séjours avec hébergement (OSCAR, LYNX, FOL), à hauteur de :

- **5,20 €** par jour et par enfant (jusqu'à 18 ans) avec un maximum de **25 jours par an**, pour l'année 2024.

Cette participation concerne tous les enfants de la commune. Ces aides seront versées :

- soit directement à l'organisme agréé sur présentation d'une facture
- soit directement aux familles sur présentation d'un état établi par l'organisme concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention « Centres de vacances » avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie.

DELIBERATION N° DEL_2024_004
OBJET : Réaménagement de la bibliothèque : demande de subvention au Conseil Savoie Mont-Blanc - Année 2024

Suite au projet de réaménagement de la bibliothèque dont le coût total est estimé à 5 293.31 € H.T, et pouvant être subventionné à hauteur de 20 % par le Conseil Savoie Mont Blanc, M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cet organisme selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTE		
		Aides attendues	Montant aide € HT	%
Travaux aménagement	5 293.31	Conseil Savoie Mont Blanc	1 058.66	20 %
		Autofinancement - Fonds propre	4 234.65	80 %
TOTAL	**5 293.31**	**TOTAL GENERAL HT**	**5 293.31**	**100%**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réaménagement de la bibliothèque

EMET un avis favorable à son plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc, pour l'année 2024.

DELIBERATION N° DEL_2024_005
OBJET : Participation des communes aux frais de scolarité des élèves ULIS

Monsieur le Maire expose que depuis le 1er septembre 2023 la commune accueille des élèves bénéficiant du dispositif ULIS (Unités Localisés pour l'Inclusion Scolaire). Cet accueil représente un coût de fonctionnement supplémentaire pour la commune (fournitures scolaires adaptées, utilisation de locaux, personnel supplémentaire).

Certains élèves étant domiciliés sur des communes extérieures, Monsieur le Maire propose de demander aux communes concernées une participation aux frais de scolarité à hauteur de 100 € par année scolaire et par enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 100 € par an et par élève le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves relevant du dispositif ULIS pour les communes extérieures.

PRECISE que le calcul sera effectué en fonction du nombre d'enfants présents au 31 décembre de l'année n-1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° DEL_2024_006
OBJET : Chemin piétonnier entre l'école du Val et Saint-André : Acquisition de la parcelle n° 227 AE 187 appartenant à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DEL_2023_015 en date du 22 février 2023 approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée section 227 AE n° 187 d'une contenance de 87 ca, à Mme COLOMBIER Lucie, au prix de 1 € le m², suite à la réalisation du chemin piétonnier entre l'école du Val et Saint André.

Mme COLOMBIER ayant cédé cette parcelle à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine, il convient d'annuler la délibération n° DEL_2023_015 en date du 22 février 2023 et propose à l'assemblée d'acquérir cette parcelle aux nouveaux propriétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler la délibération n°DEL_2023_015 du 22 février 2023

DECIDE d'acquérir la parcelle n° 227 AE n° 187 (87 ca) à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine.

FIXE le prix d'acquisition à 1 € le m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, et tout document relatif à cette affaire.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

	Montant HT
Piquetage division terrain parcelle 289B 365 Le Londret - DAVIET BISSON	727.00
Installation plaque cuisson salle ATSEM école du centre – BOUVIER ATES	724.16
Déplacement prise pour installation plaque cuisson salle ATSEM école du Centre – BUISSART Thierry	350.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 100 € par an et par élève le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves relevant du dispositif ULIS pour les communes extérieures.

PRECISE que le calcul sera effectué en fonction du nombre d'enfants présents au 31 décembre de l'année n-1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° DEL_2024_006
OBJET : Chemin piétonnier entre l'école du Val et Saint-André : Acquisition de la parcelle n° 227 AE 187 appartenant à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DEL_2023_015 en date du 22 février 2023 approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée section 227 AE n° 187 d'une contenance de 87 ca, à Mme COLOMBIER Lucie, au prix de 1 € le m², suite à la réalisation du chemin piétonnier entre l'école du Val et Saint André.

Mme COLOMBIER ayant cédé cette parcelle à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine, il convient d'annuler la délibération n° DEL_2023_015 en date du 22 février 2023 et propose à l'assemblée d'acquérir cette parcelle aux nouveaux propriétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler la délibération n°DEL_2023_015 du 22 février 2023

DECIDE d'acquérir la parcelle n° 227 AE n° 187 (87 ca) à M. CADEI Nathan et Mme DELEPLANQUE Daurine.

FIXE le prix d'acquisition à 1 € le m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, et tout document relatif à cette affaire.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

	Montant HT
Piquetage division terrain parcelle 289B 365 Le Londret - DAVIET BISSON	727.00
Installation plaque cuisson salle ATSEM école du centre – BOUVIER ATES	724.16
Déplacement prise pour installation plaque cuisson salle ATSEM école du Centre – BUISSART Thierry	350.00

Maintenance CTA Foot et salle animation - POL'AIR FLUIDE	1 257.43
Garde-corps devant mairie – Charles LOPEZ	750.00
Fourniture et pose potelets devant mairie – COLAS France	1 010.00
Tables et chaises – VACHOUX	967.60
Colombarium cimetière du Val – Pompes Funèbres BOUVIER	11 196.66
Remplacement horloge mère église du centre – S.A.E	2 215.00
Remplacement chauffe eau appartement bâtiment GAY è TRIQUET BOUVIER	1 565.60
Vaisselle – ECOTEL	208.04
Maintenance VMC vestiaires foot – POL AIR FLUIDES	1 721.00
Entretien défibrillateurs salle centre et salle du val vestiaires foot – D-SECURITE GROUPE	486.32
Remplacement KIT PadPak enfant défibrillateur	180.83
Pose porte logement T 5 bâtiment Gay	3 440.69
Elagage sur parc terrain pétanque – CLI/GRAND ANNECY	2 610.00
Taille haie vive route de Saules – CLI/GRAND ANNECY	3 480.00
Peinture dans montée bureaux administratifs et salle réunion du conseil – CLI/GRAND ANNECY	4 350.00
Griffe 3 dents pour composteur école du val – GUILLEBERT	108.20
Granules de bois pour école du centre – ALTERBOIS	4 797.00
Travaux électricités pour installation bungalow à coté du vestiaire du foot	2 215.17
Remplacement vitrage salle motricité école du val – France ALU DIFFUSION	628.00
Reprise alimentation radiateur Agence postale	2 351.60
Fournitures administratives – entreprise adaptée LA RUCHE	355.00
Contrat entretien chaudière école du Centre - HARGASSNER	1 232,00
Embout pour chaises salle Favre et tables salle animation- VACHOUX	520.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,
François RAVOIRE

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER
74 (Hte-Savoie)

La secrétaire de séance
Sophie LE BOURGEOIS